

ALERTE

38 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOUSS
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 février 2015

Chômeurs de longue durée : ALERTE demande un réel engagement des partenaires sociaux



Lors de la conférence sociale, le Président de la République et le Premier ministre avaient repris la demande majeure du Collectif ALERTE d'un plan de lutte contre le chômage de longue durée. Ils avaient compris que seule la mobilisation des entreprises, aux côtés des associations d'insertion par l'activité économique notamment, et du handicap, permettrait de trouver des solutions. Faute de volonté des partenaires sociaux, le plan ne répond finalement pas à ce jour à cet enjeu et risque de s'en trouver freiné. ALERTE demande l'engagement des entreprises et des syndicats dans un Accord National Interprofessionnel.



L'abondement du compte personnel de formation devrait être proportionnel au degré d'éloignement de l'emploi. Le volume d'heures doit être précisé. En plus des fonds gérés par les partenaires sociaux, ALERTE demande que des abondements soient apportés par d'autres partenaires.



L'immersion en entreprise (mise en situation en milieu professionnel) souffre toujours d'un manque d'engagement des branches. Les entreprises doivent s'impliquer et il faut associer les syndicats de salariés à la réalisation de ces mises en situation en milieu professionnel. En effet, l'impact ne sera massif que si les entreprises connaissent ce dispositif et l'utilisent.



Les contrats de professionnalisation sont prévus pour les seniors et les chômeurs de longue durée les plus éloignés de l'emploi. ALERTE demande que soient précisés rapidement les critères qui vont permettre d'accéder à ces contrats.

Bien que le contrat « nouvelle chance » ait une durée plus longue, sa mise en œuvre risque d'être problématique, faute d'un engagement clair des entreprises et des branches.



La « médiation active » est une mesure intéressante car elle permet de proposer à un employeur de l'aider à intégrer une personne en insertion, ce qui va le sécuriser et l'inciter à prendre le pari du recrutement. Mais cela implique des relations de confiance entre entreprises, personnes et accompagnateurs, et l'appui des syndicats patronaux comme salariés.

Afin d'éviter les ruptures dans l'accompagnement, il faut permettre aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou du handicap qui accompagnent un demandeur d'emploi de longue durée de poursuivre elles-mêmes l'accompagnement dans l'entreprise ordinaire. D'autre part, pour éviter les dérives des opérateurs privés de placement, il convient que l'appel d'offre permette à des structures locales associatives de répondre.



Plus généralement, ALERTE salue la prise en compte de la nécessité de **lever les freins sociaux à l'emploi** et sera attentif à son effectivité dans le cadre de la deuxième phase du plan de lutte contre la pauvreté.

La lutte contre le chômage de longue durée doit être beaucoup plus large. Elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités locales.

Contacts presse

Uniopss : Valérie Mercadal – 06 03 15 43 28 – vmercadal@uniopss.asso.fr

FNARS : Céline Figuière – 06 16 85 95 09 – celine.figuier@fnars.org

COORACE : Maud Guillaume – 06 99 73 02 85 – maud.guillaume@coorace.org

Emmaüs France : Gilles Ducassé – 06 69 97 00 05 – gducasse@emmaus-france.org

Solidarités Nouvelles face au Chômage : Vincent Godebout – 06 85 70 39 91 – vincent.godebout@snc.asso.fr

APF : Véronique Bustreel – 01 40 78 69 77 – veronique.bustreel@apf.asso.fr

Secours Catholique : Djamila Aribi – 06 85 32 23 39 – djamila.aribi@secours-catholique.org